



DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE TITRES DE TRANSPORT TCAT

à destination des ÉCOLIERS, COLLÉGIENS ET LYCÉENS CAILLLOTINS fréquentant un établissement d'enseignement de l'agglomération troyenne. Cette aide peut être allouée sur les abonnements listés ci-dessous :

- Basic scolaire (Collégien/Lycéen)
- Abonnement 12 mois - de 4 à 25 ans inclus (foyer bénéficiant du RSA)
- Abonnement 12 mois - de 4 à 25 ans inclus (foyer bénéficiant de la CSS)
- Abonnement 12 mois - de 4 à 25 ans inclus (foyer non imposable)
- Abonnement 12 mois - de 4 à 25 ans inclus (foyer imposable)
- Invalidité 50% et plus

Le montant de la participation de la commune de Rosières-près-Troyes pour l'année scolaire 2025-2026 est de 50% du coût de l'abonnement dans la limite de 42€.

L'élève

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Établissement scolaire : Classe :

Personne(s) responsable(s) de l'élève :

Nom : Prénom :

Père Mère Responsable légal Téléphone portable :

Adresse postale :

Fait à Rosières-près-Troyes, le :

Signature des parents ou du représentant légal :

.....

Pièces à fournir à l'appui de cette demande

Abonnements concernés :

- **BASIC SCOLAIRE (collégien/lycéen)**
- **12 MOIS - de 4 à 25 ans inclus (foyer bénéficiant du RSA)**
- **12 MOIS - de 4 à 25 ans inclus (foyer bénéficiant de la CSS)**
- **12 MOIS - de 4 à 25 ans inclus (foyer non imposable)**
- **12 MOIS - de 4 à 25 ans inclus (foyer imposable)**
- **INVALIDITÉ 50% et plus**

Pièces à fournir :

- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Un RIB (uniquement en cas de première demande)
- Un justificatif de paiement de l'abonnement
- Un certificat de scolarité pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf pour abonnement Basic scolaire collégien/lycéen)
- Le livret de famille (original).



Demande à adresser **au plus tard dans les 6 mois** après la date d'achat du titre.
Toute demande au-delà de ces 6 mois ne pourra donner lieu à remboursement.